

**MINISTERE DE LA SANTE  
ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE**

**BURKINA FASO  
UNITE-PROGRES-JUSTICE**

**REGION DU CENTRE**

**DIRECTION REGIONALE DE LA SANTE  
ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE DU CENTRE**

**RAPPORT SYNTHESE DES INVESTIGATIONS SUR  
LES COMMANDES DES MEDICAMENTS DES  
FORMATIONS SANITAIRES DANS LES DISTRICTS  
SANITAIRES DE BASKUY ET DE BOULMIOUGOU**

*Novembre 2023*

## **INTRODUCTION**

La Direction régionale de la santé et de l'hygiène publique (DRSHP) du Centre a reçu un message du Secrétariat technique chargé des réformes du financement de la santé (ST/RFS) relatif à des difficultés que rencontrent les formations sanitaires des Districts sanitaires de Baskuy et de Boulmiougou à s'approvisionner en médicaments auprès des Dépôts répartiteurs de district (DRD) du fait des conditionnalités financières. Par la suite, elle a effectué des investigations dans les deux districts sur la satisfaction des commandes de médicaments essentiels génériques (MEG) de leurs formations sanitaires.

L'objectif principal de ces investigations était de vérifier la véracité des informations reçues et d'y prendre des mesures nécessaires pour garantir l'approvisionnement régulier des Dépôts de médicaments (DMEG) des formations sanitaires en médicaments.

Le présent rapport fait la synthèse des résultats des investigations dans les Districts sanitaires de Baskuy et de Boulmiougou.

### **I. DEROULEMENT**

Les investigations se sont déroulées le 28 octobre 2023 dans le DS de Baskuy et le 30 octobre 2023 dans le DS de Boulmiougou. Elles ont été conduites par deux équipes, l'une composée de deux personnes et l'autre de trois personnes (annexe 1).

Plusieurs approches ont été utilisées pour la collecte des informations : la revue documentaire, les entretiens avec les acteurs et l'observation. Les données collectées sont relatives aux commandes de MEG mensuelles exprimées, les livraisons de MEG et les capacités financières des formations sanitaires de juillet à octobre 2023.

Les données collectées ont permis d'apprécier la satisfaction des commandes des MEG et aussi la disponibilité des MEG dans les formations sanitaires.

### **II. RESULTATS DES ANALYSES**

#### **2.1. Faible satisfaction des commandes de MEG des formations sanitaires**

L'analyse des taux de satisfaction des commandes de MEG entre juillet à octobre 2023 montre que la majorité des commandes des centres de santé ne sont pas satisfaites par les DRD.

Dans le DS de Baskuy, les plus faibles taux de satisfaction ont été enregistrés en octobre 2023. Le CMU Gounghin 7 a enregistré le plus faible taux de satisfaction de 31% en octobre 2023. A l'exception du Centre médico-scolaire, aucune formation sanitaire n'a un taux de satisfaction supérieur à 75% pour la période des quatre mois. Les taux de satisfaction des commandes MEG du Centre médico-scolaire sont relativement bons (entre 78% et 93%) du fait que ledit centre ne commande pas assez de molécules au regard de ses prestations de soins. Le tableau suivant présente les

taux de satisfaction des commandes des formations sanitaires de juillet à octobre 2023.

**Tableau 1 :** Taux de satisfaction des commandes par mois des formations sanitaires de juillet à octobre 2023 des centres de santé du DS de Baskuy

Structure	Taux de satisfaction des commandes de MEG			
	Juillet	Août	Septembre	Octobre
CMU Baskuy	51%	55%	55%	37%
CMU Gounghin 6	66%	49%	48%	49%
CMU Gounghin 7	58%	47%	49%	31%
CMU Samandin	52%	43%	66%	47%
CMU Pogbi	61%	66%	55%	61%
CSPS secteur 03	43%	33%	66%	55%
CSPS secteur 10	69%	52%	33%	50%
CSPS secteur 12	32%	74%	38%	50%
Médico-scolaire	92%	93%	93%	78%

Les ruptures de MEG ont été également constatées dans le DS de Boulmiougou.

## 2.2. Non-respect des règles de commande de MEG

L'analyse des commandes effectuées par les centres de santé fait ressortir le non-respect des règles en matière de commandes de MEG dans la quasi-totalité des centres de santé visités. En effet, dans la plupart des formations sanitaires visitées, les commandes ne sont pas faites selon la consommation moyenne mensuelle (CMM).

Dans le DS de Baskuy, le CMU de Baskuy ne tient pas suffisamment compte des produits de la gratuité dans ses commandes de MEG au DRD.

Au DS de Boulmiougou, certains centres de santé visités ne tiennent pas suffisamment compte des molécules de la cible de la gratuité surtout pour les enfants. Les quantités de ces molécules sont volontairement réduites au profit de celles des adultes. C'est le constat fait au CSPS du Secteur 16.

## 2.3. Bonne capacité financière des formations sanitaires

La quasi-totalité des centres de santé ont une bonne capacité financière. Les données collectées montrent que les formations sanitaires disposent de ressources financières suffisantes pour honorer leurs commandes mensuelles de MEG auprès du DRD. Parmi les formations sanitaires visitées dans le DS de Baskuy, seuls les CMU de Pogbi et de

Baskuy ont des capacités financières relativement faibles. Le tableau suivant présente la situation financière des formations sanitaires du DS de Baskuy pour la période de juillet à octobre 2023.

**Tableau 2 :** Situation financière des formations sanitaires du DS de Baskuy pour la période de juillet à octobre 2023

Structure	Situation financière des formations sanitaires par mois			
	Juillet	Août	Septembre	Octobre
CMU Baskuy	2 018 957	1 676 887	2 609 107	2 183 212
CMU Gounghin 6	7 186 912	5 079 253	9 453 246	9 339 809
CMU Gounghin 7	13 419 973	14 462 178	17 379 502	22 641 342
CMU Samandin	10 529 119	10 989 035	13 387 757	15 439 378
CMU Pogbi	1 792 403	1 088 103	2 900 053	2 372 653
CSPS secteur 03	22 502 607	22 603 407	25 596 267	23 355 067
CSPS secteur 10	3 601 462	3 956 262	5 800 862	5 365 862
CSPS secteur 12	3 753 233	ND	ND	ND
Médico-scolaire	-	-	-	-

Les districts sanitaires de Baskuy et de Boulmiougou ont mis en place des conditionnalités financières pour la vente des MEG aux formations sanitaires. En effet, ils exigent un paiement partiel des factures d'achat de MEG à la livraison.

Pour le DS de Baskuy, c'est 50% du montant de la facture qui doivent être payés avant la livraison des produits. Toutefois, si le centre de santé n'apporte pas de ressources financières pour diverses raisons pour le paiement, le DRD lui livre les produits quitte à ce qu'il règle ultérieurement. Les 50% restants sont déduits des avoirs à livrer par le DRD. En fait, sauf le centre médico-scolaire, c'est le DRD qui doit des MEG aux formations sanitaires. En effet, dans le cadre de la gratuité des soins, les fonds virés au profit des formations sanitaires pour le compte des recettes de MEG ont été utilisés pour régler les factures du DRD à la CAMEG. Le DRD devrait livrer les MEG à chaque centre de santé à concurrence de ses montants utilisés par le DRD en retour.

Le DRD connaît des difficultés financières et ne dispose même pas de capital (- 171 223 403 FCFA au 05/09/2023). Au 05 septembre 2023, le montant des avoirs de MEG à livrer aux formations sanitaires étaient estimés à 180 052 174 francs CFA et les dettes auprès de la CAMEG étaient de 50 418 369 francs CFA. Dans cette situation, le DRD ne peut livrer tous les avoirs des centres de santé et faire en même temps face à ses dettes à la CAMEG, d'où le paiement partiel exigé. Le tableau suivant présente les avoirs de MEG à livrer par le DRD de Baskuy à chaque centre de santé au 05 septembre 2023.

**Tableau 3 :** Situation des avoirs de MEG à livrer par le DRD de Baskuy aux centres de santé au 05/09/2023

N°	FORMATIONS SANITAIRES	MONTANT DES AVOIRS	OBSERVATIONS
1	CM URBAIN	7 810 314	
2	CM GOUNGHIN	37 440 191	
3	CM POURBI	28 513 739	
4	CM SAMANDIN	29 898 952	
5	CSPS SECTEUR 3	752 601	
6	CSPS SECTEUR 8	24 044 649	
7	CSPS SECTEUR 10	20 261 509	
8	CSPS SECTEUR 12	24 774 542	
9	DISPENSAIRE LARLE	6 555 677	
<b>TOTAL</b>		<b>180 052 174</b>	

Au DS de Baskuy, le paiement partiel exigé ne constitue pas une entrave pour l'approvisionnement des DMEG. Seul le CMU Goughin 6 qui s'est vu refuser de produits au DRD deux fois pour absence de paiement dû à un problème de non fonctionnalité du COGES avec pour conséquence des difficultés d'opérer des transactions financières. Aucune autre formation sanitaire n'a fait cas de difficulté d'approvisionnement auprès du DRD.

Toutefois, au CSPS du Secteur 12, il y a des inquiétudes quant à la capacité du centre de santé à pouvoir payer partiellement les factures à long termes. En effet, ledit CSPS consomme mensuellement plus de MEG pour la gratuité par rapport aux avoirs des MEG livrés.

**Tableau 4 :** Situation financière des formations sanitaires visitées du DS de Boulmiougou pour la période de juillet à octobre 2023 par mois

Structure	Situation financière des formations sanitaires			
	Juillet	Août	Septembre	Octobre
CSPS de Zambanèga	288 562	327 025	389 231	504 211
CSPS de Gueswendé	65 615	48 055	43 025	87 050
CSPS de Cissin	13 311 877	15 501 406	16 801 206	16 950 067
CSPS du Secteur 16	9 617 555	10 130 730	10 145 030	10 348 150

Au DS de Boulmiougou, parmi les CSPS visités, ceux de Zambanèga et de Gueswendé ont une faible capacité financière. Au CSPS de Zambanèga, les commandes vont de 33 358 FCFA à 313 196 FCFA sur les 4 derniers mois pour une structure qui reçoit en moyenne 300 patients. Le CSPS de Gueswendé est fonctionnel depuis juillet 2022 et a débuté avec une commande de 500 000 FCFA non honorée jusqu'à ce jour. Les commandes émises vont de 37 275 FCFA à 660 424 FCFA et la structure reçoit en moyenne 400 patients. Ces deux structures ne commandent pas conséquemment les produits de santé du fait de leur faible capacité financière.

Au DS de Boulmiougou, c'est le paiement de 40% du montant de la facture qui est exigé avant la livraison des MEG aux CSPS. L'Equipe cadre de district de Boulmiougou a instauré ces conditions en vue d'améliorer le taux de paiement des factures. Cependant, ces conditions de vente de MEG aux centres de santé a des effets néfastes sur la disponibilité des produits de santé dans les DMEG. Il ressort des entretiens que la plupart des formations sanitaires réajustent leurs commandes en fonction des ressources financières disponibles. C'est le constat fait au CSPS de Zambanèga et au CSPS de Gueswendé. Dans ces réajustements, ce sont les molécules de la cible de la gratuité des soins, surtout pour les enfants, qui sont fortement réduites.

#### **2.4. Faible disponibilité des MEG dans les formations sanitaires**

Dans la plupart des formations sanitaires visitées, il y a une faible disponibilité des MEG dans les DMEG. La faible disponibilité des MEG dans les centres de santé est la résultante de la faible satisfaction de leurs commandes et du non-respect des règles de commandes de MEG.

Au DS de Baskuy, il ressort des entretiens que la faible disponibilité des produits de santé constatée est due à des ruptures de stocks de MEG au Dépôt répartiteur de district (DRD). Environ 66 molécules sont en rupture au DRD de Baskuy en fin octobre (confer la liste jointe en annexe 2). Les molécules de la cible de la gratuité des soins y font partie. Toutefois, au CSPS du Secteur 3, on a noté une bonne disponibilité des produits de santé, y compris les molécules destinées aux enfants.

Certains centres de santé du DS de Baskuy tels que les CMU Samandin et de Gounghin 6 et le CSPS secteur 10 bénéficient d'un appui de l'ONG Médecin du Monde France en médicaments et consommables. Cet appui permet à ces centres de santé de faire face tant soit peu aux problèmes de rupture de médicaments.

Au DS de Boulmiougou ce sont les mêmes constats de ruptures de stocks des MEG dans les DMEG. Les CSPS de Zambanèga, de Gueswendé et celui du Secteur 16 n'ont pas suffisamment de MEG, surtout les produits de santé destinés aux enfants.

La faible disponibilité des produits de santé dans la quasi-totalité des CSPS impactent négativement la mise en œuvre de la gratuité des soins.

## **2.5. Insuffisance de communication sur les remboursements**

Les ECD ne donnent pas suffisamment d'informations sur l'utilisation des fonds de la gratuité des centres de santé. En effet, les CSPS ne reçoivent pas d'informations sur l'utilisation de leurs recettes MEG remboursées dans le cadre de la gratuité des soins notamment les montant et les références des factures réglées avec ces fonds. Le manque d'informations crée un désintérêt de la mesure de la gratuité des soins au sein des acteurs des formations sanitaires. Pour certains, l'Etat rembourse insuffisamment ou pas du tout les dépenses de mise en œuvre de la gratuité des soins. Ce qui explique en partie la faible prise en compte des produits de santé dans les commandes. Au DS de Baskuy, il est arrivé des fois où des CSPS créent des ruptures fictives, c'est-à-dire déclarer les molécules non disponibles pour les patients de la gratuité, bien que les molécules soient disponibles, et les vendre au comptant aux patients hors cible de la gratuité. L'ECD a pris une note pour interpeller les responsables des centres de santé sur cette mauvaise pratique.

En somme, le manque d'informations sur les remboursements de leurs dépenses et le retard de remboursement fait croire à certains responsables de CSPS que la mise en œuvre de la gratuité des soins constitue des pertes pour le CSPS.

## **2.6. Autres constats**

### **➤ Détention de fortes sommes d'argent en caisse au CMU Samandin**

La mission a noté au CMU Samandin la détention de fortes sommes d'argent en caisse. Les montants varient entre 2 023 132 FCFA à 8 345 255 FCFA. Ces pratiques exposent le CMU à des risques de vol.

### **➤ Absence de COGES au CMU Gounghin et au CSPS de Zambanèga**

Il n'y a pas de COGES fonctionnel au CSPS de Gueswendé (Boulmiougou) et au CMU Gounghin 6 (Baskuy).

Au CMU Gounghin 6, c'est un conseiller s'occupe de la gestion, mais n'est pas aussi disponible. L'absence de COGES fonctionnel explique les difficultés dans la gestion. Le CMU ne dispose pas de chéquier rendant difficile les opérations bancaires.

### **➤ Absence d'outils de gestion au CSPS de Zambanèga**

La mission a constaté l'absence d'outils de gestion au CSPS de Zambanèga. La non mise en place de ces outils ne permet un suivi de la gestion des ressources du centre de santé.

## **III. RECOMMANDATIONS**

Au regard des insuffisances relevées, deux notes ont été prises immédiatement par le Directeur régional, l'une relative au règlement des dettes MEG auprès des DRD (annexe 3) et l'autre relative aux commandes des MEG au profit des cibles de la gratuité des soins (annexe 4). Par ailleurs, des recommandations ont été formulées à l'endroit des acteurs des districts sanitaires de Baskuy et de Boulmiougou.

**Tableau 5 : Recommandations**

N°	Recommandations	Echéance	Responsable
1.	Veiller à l'approvisionnement régulier des DRD afin d'éviter les ruptures de stocks dans les centres de santé	En continu	Tous les MCD
2.	Veiller au respect des règles en matière de commande en prenant en compte les CMM	En continu	Tous les MCD
3.	Tenir compte de la Consommation moyenne mensuelle pour les commandes MEG	En continu	Tous les ICP
4.	Veiller à ce que les conditions de paiement des 40% du montant des factures à la livraison des MEG n'entraînent pas l'approvisionnement conséquent et régulier des DMEG	En continu	MCD de Boulmiougou
5.	Veiller à la disponibilité des molécules des cibles de la gratuité tant au niveau du DRD qu'au niveau des DMEG des CSPS	En continu	MCD de Boulmiougou
6.	Informier les formations sanitaires du règlement de leurs dettes auprès du DRD avec leurs fonds de la gratuité en précisant les montant et les références des factures réglées	En continu	Tous les MCD
7.	Reverser régulièrement les recettes en banque afin d'éviter de fortes sommes d'agent en caisse	En continu	ICP du CMU Samandin
8.	Veiller à la mise en place de COGES au CMU Gounghin et au CSPS de Zambanèga	31/12/2023	Tous les MCD
9.	Mettre en place des outils de gestion au CSPS de Zambanèga	15/11/2023	ICP du CSPS de Zambanèga

## CONCLUSION

Dans l'ensemble, les missions d'investigations se sont bien déroulées. Elles ont permis de connaître non seulement les conditions d'approvisionnement des MEG des centres de santé dans les districts sanitaires de Baskuy et de Boulmiougou, mais aussi d'apprécier la disponibilité des produits de santé dans les DMEG des centres de santé desdits districts.

Il ressort des investigations qu'au DS de Baskuy le paiement partiel exigé n'entrave pas l'approvisionnement conséquent des DMEG ; par contre au DS de Boulmiougou il entraîne des auto-ajustements des commandes en fonction des capacités financières des CSPS. Par ailleurs, une faible disponibilité des produits de santé dans les DMEG a été constatée dans la quasi-totalité des centres de santé visités. Dans certains de ces centres, les ruptures de stocks des molécules des cibles de la gratuité des soins, surtout les enfants, sont plus importantes. La faible disponibilité des produits de santé dans les formations sanitaires entrave la mise en œuvre des mesures de gratuité des soins.

Face à ces insuffisances, deux notes d'information ont été adressées aux responsables de tous les CSPS de la région et des recommandations ont été formulées. La mise en œuvre ces notes et recommandations permettra d'améliorer la disponibilité des produits de santé dans les formations sanitaires et la qualité des soins. Elle permettra également de rendre plus effective la gratuité des soins dans les centres de santé de la région du Centre.



## ANNEXES

### Annexe 1 : Liste des membres des missions d'investigations

N°	Nom & prénom(s)	Fonction/Emploi	Equipe
1.	Dr YERBANGA Daniel	Directeur régional	Equipe 1
2.	HEMA Jean Marie	Administrateur des services de santé	
3.	SARAMBE Saturnin	Logisticien de santé	
4.	BONKOUNGOU Ibrahima	Chef SAF	Equipe 2
5.	Dr PARE Arnaud	Pharmacien	

### Annexe 2 : Liste des MEG en rupture dans la plupart des centres de santé du DS de Baskuy au 28 octobre 2023

N°	Désignation	N°	Désignation
1	Artémether + luméfantrine 120 mg B/12	34	Hydrocortisone inj
2	Artésunate 120 mg inj	35	Pénicilline 250 mg comprimé
3	Artésunate 60 mg inj	36	Mebendazole comprimé
4	Amoxicilline 250 mg suspension	37	Bacitracine + néomycine pommade
5	Carbamazépine comprimé	38	Acide ascorbique 500mg comprimé
6	Ciprofloxacine 500 mg comprimé	39	Cloxacilline 125 mg suspension
7	Cotri 480 mg comprimé	40	Bande extensible
8	Cotri 960 mg comprimé	41	Miconazole pommade
9	Fluphenazine inj	42	Solution polyvitaminée inj
10	Gant stérile 7.5	43	Erythromycine 500 mg comprimé
11	Intranule G22	44	Albendazole comprimé
12	Intranule G24	45	Sulfadoxine + pyriméthamine comprimé
13	Lyncomycine gélule	46	Ampicilline 1g inj
14	Métoclopramide inj	47	Griséofulvine comprimé

N°	Désignation	N°	Désignation
15	Métronidazole 500 mg comprimé	48	Paracetamol 500 mg inj
16	Métronidazole suspension	49	Métronidazole 500 inj
17	Multivitamine comprimé	50	Butylscopolamine inj
18	Nystatine comprimé	51	Tétracycline 1% pommade
19	Nystatine ovule	52	Ceftriaxone 1g inj
20	Nystatine pommade	53	Ceftriaxone 500 mg inj
21	Nystatine sirop	54	Miconazole ovule
22	Oméprazole gélule	55	Paracetamol 1g inj
23	Parégorique comprimé	56	Cloxacilline 250 mg suspension
24	Perfuseur	57	Captopril 25 mg
25	Quinine 200 mg inj	58	Phloroglucinol inj
26	Quinine 300 mg comprimé	59	Phénobarbital 100 mg comprimé
27	Quinine 400 mg inj	60	Polyvdone iodée, solution
28	Ringer Lactate 500 ml	61	Complexe Vitamine B
29	SGH 500 ml	62	Mébendazole comprimé
30	SGI 250 ml	63	Benzathine benzyl penicilline inj inj
31	SGI 500 ml	64	Chlorpromazine comprimé
32	SSI 500 ml	65	Fer + acide folique comprimé
33	Terpine codéine comprimé	66	Erythromycine 125 mg suspension

### Annexe 3 : Note relative au règlement des dettes MEG auprès des DRD

MINISTÈRE DE LA SANTE ET  
DE L'HYGIENE PUBLIQUE

BURKINA FASO

\*\*\*\*\*  
Unité - Progrès - Justice

\*\*\*\*\*  
REGION DU CENTRE  
\*\*\*\*\*

DIRECTION REGIONALE DE LA SANTE  
ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

N°2023-336/MSHP/RCEN/DRSHP-C

Ouagadougou, le 30 OCT 2023

#### **NOTE D'INFORMATION A L'INTENTION DE TOUT RESPONSABLE DE STRUCTURE SANITAIRE PUBLIQUE DU PREMIER NIVEAU DE LA REGION DU CENTRE**

**Objet :** Règlement des dettes MEG auprès des Dépôt Répartiteurs des Districts sanitaires (DRD)

Faisant suite aux suivis mensuels de la tendancé "des crédits des" DRD auprès de la CAMEG, il ressort un véritable problème d'épurement des dettes dans certains districts sanitaires de la région.

Les montants de dettes accumulées depuis plusieurs années par certains districts sanitaires deviennent de plus en plus inquiétants à tel point que certains DRD ne disposent plus de capital financier.

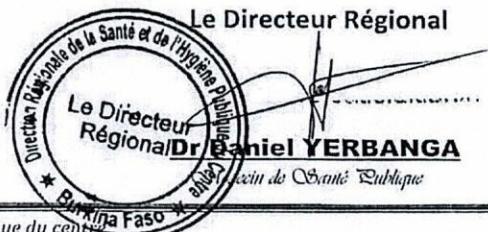
Afin de pouvoir assurer les approvisionnements réguliers des DRD en MEG et consommables, j'invite chaque ECD à mettre en place un plan de règlement des dettes des formations sanitaires auprès des DRD. Ce plan devrait tenir compte de la disponibilité financière de chaque formation sanitaire, à travers l'examen de leur rapport mensuel de trésorerie. Ce plan de règlement des dettes s'adresse aux formations sanitaires ayant des dettes auprès des DRD et qui disposent d'une capacité financière satisfaisante.

En tout état de cause, aucune formation sanitaire **ne doit être privée de MEG et consommables au DRD** pour des raisons liées au manque de liquidité financière pour honorer la facture de sa commande. Les formations sanitaires qui présentent des déficits financiers continueront à bénéficier de la livraison de leurs commandes MEG à crédits, **sans restriction des quantités**, afin de garantir une disponibilité des MEG au profit des populations.

J'invite chaque responsable au strict respect des termes de cette présente.

**Ampliation :**

- SG/MSHP
- Archives



**Annexe 4 : Note relative aux commandes des MEG au profit des cibles de la gratuité des soins**

MINISTERE DE LA SANTE ET  
DE L'HYGIENE PUBLIQUE

BURKINA FASO

\*\*\*\*\*  
Unité – Progrès – Justice

\*\*\*\*\*  
REGION DU CENTRE  
\*\*\*\*\*

DIRECTION REGIONALE DE LA SANTE  
ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

N°2023-331 /MSHP/RCEN/DRSHP-C

Ouagadougou, le 30 OCT 2023

**NOTE D'INFORMATION A L'INTENTION DE TOUT RESPONSABLE DE STRUCTURE  
SANITAIRE PUBLIQUE DU PREMIER NIVEAU DE LA REGION DU CENTRE**

Objet : Commandes des MEG au profit des cibles de la gratuité des soins

Il nous a été donné de constater, sur les bons de commande de médicaments et consommables de certaines formations sanitaires, une réduction considérable de la quantification des besoins en MEG adaptés aux soins et services des enfants de moins de cinq (05) ans, les femmes enceintes ainsi que les bénéficiaires des services de la planification familiale.

Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement des formations sanitaires qui s'adonnent à cette pratique expliquent leurs actes par les remboursements irréguliers des factures de la gratuité des soins.

Cette réduction des besoins en MEG à commander constitue un acte grave, exposant ces cibles, à des ruptures de produits de santé dans les formations sanitaires publiques. Ce qui remet en cause l'effectivité de la politique de gratuité des soins.

De ce fait, j'invite les responsables des formations sanitaires qui opèrent ces réductions des quantités de ces produits à mettre fin immédiatement à cette pratique. Les quantités des MEG à commander sont générées par les rapports SIGL qui restent les seuls outils de référence à cet effet.

Les Equipes Cadres des Districts sanitaires vérifieront désormais le respect de cette directive sur les bons de commandes émis par les formations sanitaires publiques au DRD et tout manquement qui viendrait à être constaté sera traité avec rigueur.

Ampliation :

- SG/MSHP
- Archives

Le Directeur Régional

